

36^e ANNÉE

N^o 869

86, rue Laffitte
PARIS

Cherchez et
vous trouverez



Il se faut
entraider

Téléphone

N^o 275.41

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

185

186

Questions

Les Préfets. — En cette année 1900 doit paraître, à l'occasion du centenaire de la loi du 28 pluviôse An VIII, qui a organisé l'administration départementale et créé les diverses fonctions de cette administration, une étude historique que nos collègues peuvent m'aider à documenter.

J'ai déjà demandé ici, sans grand succès, qu'on indiquât, dans les biographies locales du siècle, les études, mémoires, pamphlets, notices, petits vers, chansons satiriques, dont les préfets des divers régimes seraient les objets, les sujets ou les auteurs.

On doit aussi trouver dans les musées quelques portraits, peinture ou sculpture, des bustes dans les carrefours des chefs-lieux, des rues ou boulevards gratifiés du nom de préfets jugés dignes de reconnaissance, etc., etc.

Le nom de certains a été mêlé à des procès célèbres ; d'autres ont péri de mort violente, comme un de l'Espée assassiné dans son cabinet, à Saint-Etienne, un Barême, etc.

Certains se sont illustrés dans les lettres ou doivent, à des raisons diverses, une notoriété plus ou moins enviable.

Enfin, la plupart des *Mémoires* d'hommes politiques, publiés dans ce siècle, contiennent des mentions qu'il serait intéressant de connaître pour cette étude spéciale,

Il est entendu qu'on ne parle pas politique à *L'Intermédiaire*, et il est possible que les documents dont je sollicite l'indication ou la communication ne puissent pas tous être recueillis ici.

Je demanderai, dans ce cas, à mes collègues, de vouloir bien se mettre avec moi en communication directe et les prie à l'avance d'agréer mes remerciements.

OMER TAILLEBOIS.

Franco-Nohain. — Qui pourrait dire la vie, les œuvres du versificateur « amorphe », connu sous ce pseudonyme ? On serait curieux de connaître même les états de service administratifs du poète, de l'ironiste « sous-préfet, oui, sous-préfet dans une bonne petite ville tranquille » nous apprend *l'Hebdo-Débats* du 20 janvier.

E.

Gravure du XIX^e siècle à déterminer. — Titre : *L'Antigone française*, in-folio, sans noms d'artistes. Début du XIX^e siècle. Paysage d'hiver. Vieillard conduit par sa fille. Lui est couvert d'un manteau fourré et coiffé d'un bonnet. Elle porte au corsage un médaillon présentant les profils de Louis XVI, Marie-Antoinette et Louis XVII. Un chien les accompagne.

SIMON.

C'est la princesse, fille de Louis XVI (Madame de France) conduisant son oncle Louis XVIII alors habitant à Mittau en Courlande. Le surnom d'Antigone lui fut donné à cette époque par les royaliste fidèles.

XLII-5

dans le mariage, le sacrement n'est pas *conféré* par le prêtre, mais qu'il résulte de l'accord des parties *constaté par lui*. L'arrêt de 1630 aura considéré que la reconnaissance de la promesse consentie équivalait à un véritable *accord matrimonial*, puisqu'elle avait lieu devant un ecclésiastique, alors surtout que les parents avaient été empêchés, par la mort et les circonstances, de remplir les dernières formalités.

En fait, c'était équitable, quoi qu'on fit bon marché de la *forma*. Mais les adversaires n'étaient peut-être pas intéressants, le demandeur était peut-être puissant. On faisait un peu ce qu'on voulait alors, mais je doute que cet arrêt ait fait jurisprudence. Enfin, en se plaçant à un autre point de vue, l'intention formelle des parents de passer les biens à l'enfant a peut-être décidé les juges. Je le répète, il faudrait avoir l'arrêt tout entier, il est peut-être mal résumé par l'arrêtiste.

PAUL ARGELÈS.

« La Catarina » (XL). — Les petits Savoyards, autrefois nombreux, qui, en hiver, parcouraient le midi de la France, faisant danser la marmotte, chantaient sur un air monotone le couplet suivant où « la Catarina » semble bien désigner la marmotte :

Digo, Jeanneta, tè vos te louga, la ! tou la la (bis)
Nani, ma maire, me volé marida, la ! tou la la (bis)
Emmé un homé qué mé faqué dansa, la ! tou
Ouh ! ouh ! la Catarina a manja la soupa à
la farina. Ouh ! ouh !

D' E. B.

Son Excellence M^{lle} Eugénie de Gusman, comtesse de Teba (XL).

— Le titre d'Excellence vient évidemment de la grandesse dont il constitue un droit « Exma senora » en espagnol (excelentissima sénora). Quant au titre de Montijo, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il ne fût pas attribué à Dona Eugénia. En effet, en Espagne, comme en Angleterre, où les enfants du marquis de Salisbury sont Lord Cécil tout court, ou même très honorable M. Cécil, le titre est personnel. Le père de l'impératrice était comte del Montijo (et non de Montijo, comme on dit ordinairement) et comte de Teba. Généralement, c'est le plus ancien des titres conférant la grandesse qui est porté couramment par les titulaires qui en possè-

dent plusieurs ; c'était le cas pour le comte del Montijo.

A sa mort, sa veuve, qui était une Kirkpatrick et n'avait par elle-même aucun titre, devint comtesse douairière de Teba, del Montijo et de tous les autres titres appartenant à son mari, (Condessa viuda del Montijo, de Teba, etc.) ; mais ces titres furent partagés entre les deux filles du défunt. C'est ainsi que le titre de comtesse del Montijo échut à l'aînée, la duchesse d'Albe, et celui de Teba à la seconde, Dona Eugénia, qui devint par la suite impératrice des Français. Celle-ci, par conséquent, n'avait plus rien à voir avec le titre de Montijo ; mais sa mère n'en restait pas moins comtesse douairière del Montijo et, par abréviation, comtesse del Montijo (qu'on traduisait en France comtesse de Montijo). D'après nos habitudes françaises, on appelait sa fille M^{lle} de Montijo, mais c'était sans aucune raison.

Actuellement, le titre de comte del Montijo est porté par le duc d'Albe et de Berwick, duc de Liria, de Lerma, etc., qui a épousé la fille de la duchesse de Fernan-Nunez. Cette dernière, à l'inverse de ce qui s'était passé pour le comte del Montijo, était titulaire de tous les titres de la maison, et son mari, le prince Pio, n'en avait pas, de sorte qu'elle reste, non duchesse veuve de F.-N., mais toujours duchesse de F.-N., et son fils aîné est seulement marquis de la Mina. S. E.

Ilots ethniques (XL ; XLI, 15, 85, 117). — Un faubourg de Niort, commune de Saint-Liguaire, porte le nom : *La Gavacherie*. P. V. et DE S^t MARC.

Femmes multimames (XL ; XLI, 16, 119). — Consulter à ce sujet un mémoire du D^r R. Blanchard, où se trouve exposée la théorie de la polymastie : *Sur un cas de polymastie et sur la signification des mamelles surnuméraires ; Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 3^e série, tome VIII, 1885, p. 226 et suivantes.

Voir aussi une autre note du même auteur : *Sur un cas remarquable de polythélie héréditaire*, même recueil, tome IX, 1886, p. 485.

La polymastie est la pluralité des mamelles ; la polythélie, la pluralité des mamelons. TOUBIS-EL-SRIR. ✕

*Le petit ventrisme
(arabe)*